

*Quoi de neuf
à Uzein ?*



Votre Mairie est ouverte :

de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 13h30 à 18h les mardi et vendredi

Le maire reçoit sur rendez-vous.

Tél. 05 59 33 19 84 Site internet : uzein.fr
courriel: mairie.uzein@wanadoo.fr

Novembre 2014

Séance du conseil municipal du 18 novembre 2014

1. Attribution de subventions

Après examen des demandes et sur proposition de la commission 'Action sociale, vie associative culturelle et sportive', le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations extérieures

	Montant en €
A.D.M.R. du Canton de Lescar	850
Secours Populaire Français	50
Amicale des Donneurs de Sang de Lescar	100
S.O.S. AMITIÉ Pau	50
Association des Paralysés de France	50
La Prévention Routière	50
Coup d'pouce- Lescar	205
Cerle Bleu	50
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pau	50
Pau Béarn Handisport	50
Association Eau Vive	150
AFSEP (Sclérose en plaque)	50
Secours Catholique (Réseau Caritas)	50
La ligue Contre le Cancer	50
« Donne -moi une chance »	50
Art Muse & Vous	80
Restaurants du Cœur	50

Associations Communales et Intercommunales

	Montant en €
Foyer Rural d'Uzein	1 800
Club de l'Age d'Or	450
Los Gravassers	450
E.S. Ayguelongue	2 500
Lescar Pyrénées Volley-Ball	2 000
ACCA D'UZEIN	1 500
ALSH « Le Petit Prince »	865

Propositions adoptées à l'unanimité à l'exception de la subvention attribuée à l'Association Lescar Pyrénées-Volley-Ball qui a été votée à la majorité.

2. Cession de terrains

2.1. Parcelle ZE N° 106

Lors de l'achat de la maison située 1200 route de l'aéroport par M. JEAN-JOSEPH Stéphane, la vente de la parcelle appartenant à la commune cadastrée section ZE N° 6 d'une contenance de 530 m² et classée en zone N du PLU, avait été évoquée. La cession de cette parcelle en charge d'entretien pour la commune, permettrait au nouveau propriétaire d'aménager une sortie sécurisée de sa propriété.

Toutefois, la cession de la totalité de cette parcelle enclavait l'accès à la parcelle appartenant à Jean-Michel CAZABAN. Ainsi un bornage a été effectué aux frais de M. CAZABAN afin que la commune reste propriétaire d'une partie de la parcelle ZE N° 6 pour désenclaver sa parcelle.

Ainsi, le découpage proposé est le suivant :

Parcelle cadastrée ZE N° 106 destinée à la vente à M. JEAN-JOSEPH d'une contenance cadastrale de 469 m².

Parcelle cadastrée ZE N° 107 conservée par la commune d'une contenance cadastrale de 61 m².

Le conseil municipal, a décidé :

- de céder la parcelle cadastrée ZE N° 106 à M. JEAN-JOSEPH au prix de l'estimation des Services du Domaine, soit 1 600 €.
 - d'habiliter de maire à signer un acte en la forme administrative. Les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- Un busage de fossé reste à effectuer par la commune. *Décision prise à l'unanimité*

2.2. Parcelle AL N° 690

Cette parcelle située chemin de la Hiallère, d'une superficie de 2 142 m² a été achetée par la commune en 2010. Suite à la révision du Plan local d'Urbanisme du mois de mars 2014 ; ce terrain a été classé en zone Ub, secteur couvert par la zone C du Plan d'Exposition au Bruit. Afin de connaître les règles d'urbanisme qui s'appliquent à cette parcelle, un certificat d'urbanisme a été délivré pour une opération consistant à la construction d'un logement.

Considérant qu'aucun projet communal n'est envisagé sur ce terrain, et afin de faire face aux opportunités d'achat de terrains classés en emplacements réservés au centre du village qui pourraient intéresser la commune pour des projets communaux, Monsieur le Maire propose la mise en vente de cette parcelle.

Le conseil municipal s'est prononcé pour la mise en vente de la parcelle communale cadastrée section AL N° 690 d'une surface de 2 142 m² et située chemin de la Hiallère.

Le Maire est chargé de négocier la vente de ce bien communal.

Décision prise à l'unanimité

3. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Une association Foncière d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) a été constituée lors des travaux liés à la réalisation de l'autoroute A 65 par délibération du 14/04/2008. Cette association est constituée de l'ensemble des propriétaires concernés par l'emprise des travaux pour une durée de six ans. A l'issue des travaux, l'association se trouve propriétaire des biens tels que les fossés, les chemins d'exploitation créés ou des terrains délaissés en bordure de l'autoroute qu'elle souhaite céder à la commune.

Afin de pouvoir signer l'acte qui constate le transfert des biens de l'AFAF à la commune, il convient de renouveler le bureau de l'Association Foncière. Il est proposé de reconduire les propriétaires d'Uzein désignés en 2008 à savoir :

- Mr AUTAA Jean-Jacques 10 rue de Labarthète
- Mr JOANCHICOY Armand 2 chemin de la Hiallère
- Mr LAGRILLE Bernard 1024 chemin de Mative
- Mr PANDELES Marcel 705 chemin de la Hiallère
- Mr PORTAL Christian 275 cami Chrestia

Décision prise à l'unanimité

4. Classement et incorporation dans le domaine public de la voie et des espaces publics du Lotissement Calonge

Suite à la réalisation du lotissement Calonge, l'association syndicale du lotissement est restée propriétaire de la voie et des équipements communs de ce lotissement. L'association a demandé à la commune la prise en charge de la voie, des espaces verts et du bassin de rétention. Un état des lieux contradictoire a eu lieu. Le conseil municipal a délibéré sur :

- L'acquisition à titre gratuit de la voie et des équipements communs du lotissement Calonge
- Le classement de la voie dudit lotissement dans la voirie communale et communautaire.
- L'incorporation des espaces verts et le bassin de rétention dans le domaine public.

A chargé le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération et en particulier de signer l'acte en la forme administrative.

Décision prise à l'unanimité

5. SDEPA : modification des statuts

Cette modification intègre les nouveaux champs d'interventions du SDEPA dans divers domaines liés à la mise en œuvre de la transmission énergétique ainsi qu'une extension du périmètre géographique avec la demande d'adhésion de la ville de Biarritz.

Le conseil municipal accepte les modifications des statuts de SDEPA et l'extension du périmètre géographique.

Décision prise à l'unanimité

6. Révision autorisation annuelle d'exploiter

Monsieur le Maire informe les élus de l'évolution de l'indice des fermages pour l'année 2014 soit +1.52%.

Le Conseil municipal décide d'appliquer cette augmentation au loyer dû par la SCEA ANDREU pour la parcelle ZH N° 51 d'une contenance de 63a 68ca, soit un montant révisé à 98,52 € x 1.52% = 100,01 €

Décision prise à l'unanimité

7. Taxe d'aménagement

La réforme de la fiscalité de l'urbanisme entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012 portait notamment sur la création de la taxe d'aménagement. Le conseil municipal a donc délibéré le 25/10/2011 pour instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3% (choix de 1% à 5%) ; Cette délibération était valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Ainsi, la taxe d'aménagement votée ne peut plus s'appliquer sur le territoire à compter du 1^{er} janvier 2015. Le conseil municipal s'est prononcé pour que la délibération du 25/10/2011 soit reconductible de plein droit et annuellement.

Décision prise à l'unanimité

8. Prestation confiée à la cuisine communautaire CDA Pau Pyrénées

8.1. Décision de la commission d'appel d'offre suite à la consultation lancée pour la fabrication et la livraison des repas au restaurant scolaire en liaison froide pour la commune et le centre de loisirs.

La commission a retenu la proposition de la Culinaire des Pays de l'Adour. Le prix du repas facturé à la commune sera de 2,60 €. Ce prestataire fournira le restaurant scolaire à compter du 1^{er} décembre 2014.

8.2. Demande de prestation de fourniture et de livraison de repas au restaurant scolaire.

La Commune avait sollicité la cuisine communautaire de la CDA Pau-Pyrénées pour bénéficier d'une prestation de fabrication et de livraison de repas à compter du 1^{er} septembre dans l'attente du résultat de la consultation.

La réponse administrative à notre demande précisant les conditions de prix est parvenue le 26 septembre pour acceptation. Le conseil municipal accepte le prix du repas proposé de 3,98 € TTC. Cette prestation sera due pour les repas livrés du 1^{er} septembre 2014 au 30 novembre 2014.

Décision prise à l'unanimité

9. Adhésion au service santé au travail du CDG 64

La commune est actuellement adhérente à la convention proposée par le Centre de Gestion pour la prestation « médecine préventive ». Cette convention sera résiliée au 31 décembre 2014. Une nouvelle convention qui prend en compte la nouvelle réglementation avec la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire autour du médecin de prévention, a été adressée au Maire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer une nouvelle convention.

Décision prise à l'unanimité

10. Contrat Territorial du Miey de Béarn

Un point sur l'avancement des projets inscrits au contrat 2013-2016 doit être effectué à la demande du Conseil Général. Il convient de valider les projets inscrits au contrat mais non réalisés et de proposer de nouveaux projets en avenant. Ces travaux devront être terminés fin 2016. Le conseil municipal a privilégié la réhabilitation de la Maison « Lousplaas ». Aussi, la mise aux normes de la Maison Pour Tous s'effectuera sur 2 tranches de travaux. La rénovation de la salle polyvalente sera réalisée sur un programme de travaux ultérieurs, la réfection du sol sportif n'a pas été jugée prioritaire.

Les propositions examinées lors de la commission plénière du 4/11/2014 sont retenues.

Projets validés à maintenir	Cout estimatif des travaux	Taux d'aide du conseil général	Montant prévisionnel part du conseil général
Accessibilité Bibliothèque	13 360.00	20.00	2 672.00
Projets à inscrire en avenant			
Réhabilitation « Maison Lousplaas » : Aménagement local commercial et parking	130 000.00	15.00	17 506.00
Réhabilitation « Maison Lousplaas » : Logement	200 000.00	20.00	40 000.00
Projets modifiés			
Réhabilitation de la Maison Pour Tous (Réalisation d'une première tranche)	180 000.00	20.00	36 000.00

Décision prise à l'unanimité

11. Convention avec GrDF

GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels. Une convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur est proposée par GrDF. Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention. *Décision prise à l'unanimité*

12. Demande de prêt salle polyvalente

L'association « Arts Muse et Vous » renouvelle la demande de prêt à titre gratuit de la salle polyvalente le samedi 6 juin 2015 pour une représentation de deux spectacles des ateliers théâtre.
La demande est acceptée à l'unanimité.

13. Réorganisation distribution du courrier

Le personnel de la distribution du courrier de la poste a adressé un courrier aux Maires des communes desservies par la plate-forme de distribution du courrier de Lescar/Jurançon afin de les sensibiliser sur le projet de réorganisation envisagé.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à soutenir la demande du personnel de la Poste.
Décision prise à l'unanimité

Informations Diverses

1 Repas des aînés

Samedi 15 novembre, nos aînés étaient conviés au traditionnel repas organisé par les membres du CCAS d'Uzein.
Après avoir dégusté le repas concocté par le Restaurant El Olivar, et servi par 3 jeunes du village, Aude, Chloé et Coralie, un groupe d'enfants de l'école est venu chanter des chansons sous la houlette de Marie Da Costa Rodriguès et Julia Laplace qui les encadrent dans le cadre des TAP. Cette même Julia a ensuite proposé, avec sa troupe de Saint Armou, Lou bri dou Lu, des chansons et sketches. (Retrouvez les photos sur le site).

2 Information de la part de Mr MARIETTE André – Président de l'ADMR

Chaque jour l'ADMR vous facilite la vie : MENAGE- REPASSAGE- PREPARATION DE REPAS 6 MAINTIEN A DOMICILE. 50 % des coûts sont déductibles de vos impôts.
L'ADMR de Lescar est présente sur votre commune depuis des décennies.
Mais cette présence, aujourd'hui exige de notre association une plus grande réactivité et en même temps un niveau de qualité de la part de nos salariés afin de mieux répondre aux besoins des familles .
Le service de proximité mobilise dans nos communes plusieurs acteurs qui répondent toujours à vos attentes : les mairies, nos référents sur votre commune, l'assistante sociale et souvent le docteur de famille.
Notre secrétariat prend en compte immédiatement tous les appels qui nous parviennent et qui sont traités le plus rapidement possible. Aussi, n'hésitez pas à faire appel à nos services ; nous avons toujours une réponse à vos attentes . Du lundi au vendredi au 05.59.68.79.88 e-mail : admrlescar64@wanadoo.fr
Nos bureaux sont situés 50 rue principal à POEY de LESCAR »

3 Cérémonie du 11 Novembre

Mardi 11 novembre 2014, a eu lieu la cérémonie commémorative de la Victoire du 11 novembre 1918. Messieurs Jean GRANDEUR, président local des Anciens Combattants, Guilain MARES, président départemental des anciens combattants et Eric CASTET, maire d'Uzein, ont apporté la gerbe au monument aux morts. Puis, le message de Monsieur Kader ARIF, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, a été lu. Anaïs, Baptiste et Corentin, enfants de l'école d'Uzein, ont fait l'appel aux morts.
L'assemblée a respecté une minute de silence puis entonné la Marseillaise, avant de se retrouver autour d'un verre de l'amitié et de la paix à la maison pour tous. Elle a aussi été invitée à aller voir l'exposition intitulée "Uzein dans la grande guerre : l'année 1914".
La journée s'est poursuivie avec les anciens combattants, leurs conjointes et les sympathisants autour d'un succulent repas au restaurant Beyrie-Coustille. (Retrouvez les photos sur le site)

4 Rappels sur les diverses collectes de déchets

La collecte des déchets ménagers (bacs roulants verts) reste identique.

La collecte des nouveaux bacs roulants jaunes débutera le mercredi 3 décembre et aura lieu à Uzein, les mercredis des semaines impaires. Plus aucune caisse jaune ne sera relevée.

A compter du 1^{er} décembre 2014, le verre devra être apporté dans les colonnes à verre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la brochure distribuée avec le bulletin municipal d'octobre 2014. Les caisses jaunes et vertes restent la propriété des administrés.

5 Vandalisme

S'agit-il des mêmes énergumènes qui avaient, il y a quelques mois, cassé une table en bois au bois Bergé-Plaisance ? En tout cas, une partie de l'autre table a été brûlée ! Cet acte lâche a été effectué autour du week-end du 8/9 novembre. Soyons vigilants, le respect des lieux publics est l'affaire de tous. Une plainte a été déposée par la mairie.

6 Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée les après-midi du vendredi 26 décembre 2014 et du vendredi 2 janvier 2015.

7 Invitation à la cérémonie des vœux du maire

Les responsables d'associations et tous les habitants du village sont invités à la cérémonie des vœux de Monsieur le Maire à la salle polyvalente le samedi 10 janvier 2015 à 18h .

Le conseil municipal vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.



Informations des associations

1 Club de l'âge d'or : création d'une section gym douce et d'entretien

La section Gym douce et d'entretien destinée à tous et surtout aux séniors est rattachée fonctionnellement au Foyer Rural d'Uzein et gérée par le bureau du Club de l'Age d'Or d'Uzein .

Le rôle de cette discipline est basé sur des exercices d'étirements, d'équilibre et de coordination des mouvements en prévention des chutes qui concernent plus d'un tiers des séniors de plus de 65 ans.

Les horaires de fonctionnement de la section gym douce sont tous les Lundis de 17h45 à 18h45 .

Le 27 Octobre, une première séance de démonstration à la maison pour tous a permis à plus de vingt personnes de se tester avant de s'inscrire.

Il reste encore des places pour les personnes qui n'ont pas fait la démarche pour s'inscrire.

Le tarif demandé pour la période de novembre 2014 à juin 2015 est de : 80€ soit 10 € par mois, par adhérent .

Pour les personnes qui ne sont pas déjà adhérentes à une section du F R U, il leur sera demandé une cotisation annuelle familiale de 15 € . Pour les renseignements et les inscriptions , contacter Armand Joanchicoy au: 0559332479

2 Los Gravassers

Los Gravassers vous informent que la garburade 2015 aura lieu le samedi 31 janvier 2015. Nous reviendrons vers vous très prochainement pour plus de détails. Bonnes fêtes de fin d'année.



3 Une nouvelle section au F.R.U : Patrimoine et Histoire locale

Cette section, créée par Paul Lesterlou autour de passionnés du Patrimoine et de l'Histoire de notre village, débutera ses activités par le débroussaillage de la ruine du moulin.

4 Lescar Promotion Volley-Ball : Quelques nouvelles brèves du club

Pour notre équipe fanion féminine après un départ en trombe (4 victoires) le 8 / 11 avec un effectif réduit a été s'incliner en terre girondine 3 sets à 2 après avoir mené 2 / 0 et le samedi suivant n'a pas réussi à s'imposer à Orthe où il est vrai qu'il faut un moral en béton pour y réaliser un exploit devant un public on ne peut plus chaud. Dernièrement nos filles ont su se ressaisir en imposant un 3 / 0 aux JSA et se replacent ainsi à la 2ème place

Nos équipes séniors départementales féminines et masculines sont également bien placées avec une seule défaite Pour les équipes loisirs la 2 effectue un parcours sans faute avec 4 victoires quand la 1 a un peu de mal à démarrer avec 1 victoire pour 3 défaites

Quand à nos jeunes ils poursuivent leur formation avec des fortunes diverses.

Notons que nos cadets, cadettes et minimes filles ont apporté leur contribution à la qualification au 3ème tour de coupe de France avec les regroupement respectif avec Jurançon , Lons et Luy Béarn

Calendrier des rencontres pour cette fin d'année :

5 / 12 Lescar 20h30 Dép Fem LPVB / Anglet

6 / 12 Lescar 21 h PNF LPVB / Villeneuve/Lot

13 / 12 Uzein 18 h Dép Masc LPVB / Orthe 2

14 / 12 En CDF les minimes filles à Cadalen / Luy Béarn / Puygouzon

les minimes garçons à Toulouse / Montpellier / LPVB

20 / 12 Uzein 18 h PNF LPVB / Le Haillan



5 ALSH Le petit Prince : vos idées nous intéressent

Comme chaque année, Le Petit Prince va fêter la famille, soutenu par le Réseau Appui Parents, dans le cadre des journées départementales des familles.

Depuis plusieurs années, en février, l'association propose des actions destinées aux familles du secteur du Pont Long : spectacles, soirées conviviales, animations, conférences....

N'hésitez pas à nous soumettre vos besoins, vos envies, vos idées par mail !
Nous comptons sur votre participation.



clsh.uzein@orange.fr

Infos : au 05 59 33 54 32 et sur [http : //clshuzein.jimdo.com](http://clshuzein.jimdo.com)

6 Marché de Noël de L'APE

Vous trouverez en annexe la brochure du marché de Noël de l'APE. Il aura lieu le dimanche 14 décembre 2014, toute la journée à la salle polyvalente.

7 Association « Parrains par Mille »

Vous trouverez en annexe la brochure de l'association « Parrains par Mille », dirigée par Michèle et Eric PIVETTA demeurant 19 rue Jacques Lareille à Uzein.

MARCHE DE NOËL

 **Dimanche 14 Décembre**
à **Uzein**
de **10h à 18h**

*Rendez-vous à la **SALLE POLVALENTE** pour découvrir les stands :
Gastronomie, Artisanat, Bijoux, Décoration, Animations pour les enfants*

Restauration sur place : garbure, crêpes...

*Venez rencontrer le Père Noël !
de 11h à 12h et de 16h à 17h*



« PARRAINS PAR MILLE » recherche

des parrains et des marraines
pour promouvoir le parrainage de proximité.

Il s'agit d'un parrainage « de cœur » basé sur une relation affective et éducative durable.

C'est une relation librement définie entre le parrain-marraine et l'enfant et sa famille pour faire vivre le concept de

« L'ADOPTION AFFECTIVE ».

Le parrain-marraine ne s'engage à rien d'autre qu'à ce dont il se sent capable.

Tout au long du parrainage nous accompagnons régulièrement le parrain-marraine, la famille et l'enfant avec l'aide de nos deux spécialistes de l'enfance.

Si le concept vous intéresse parlons en ensemble sans aucun engagement pour vous.

Michèle et Eric PIVETTA : **06.21.99.72.06**



Deux adresses pour nous contacter ou vous informer sur l'association

Mail. : ppm6465@str.fr Site : www.parrainsparmille.org

Tous regardent au bout du monde, PARRAINS PAR MILLE regarde à au bout de la rue »